

# 4

## LES AIDES

Les informations contenues dans ce chapitre ont été actualisées à la fin du mois de décembre 2025. Étant donné que des modifications sont susceptibles d'intervenir au cours de l'année 2026, nous vous recommandons de vous informer régulièrement auprès des ministères ou des instances compétentes, ou de nous contacter pour toute information complémentaire.



# LES AIDES ÉTATIQUES POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR HORECA

Dans ce chapitre, nous aborderons les différentes aides publiques disponibles pour les entreprises du secteur Horeca.

Ces subventions, exonérations fiscales et autres soutiens financiers visent à accompagner les professionnels du secteur dans la gestion et le développement de leurs activités. En tant qu'acteur clé de l'économie, il est essentiel de connaître et d'exploiter ces dispositifs pour assurer la pérennité et la croissance de votre entreprise.

## UN APERÇU DES DIFFÉRENTES AIDES :

PRIMO-CRÉATION  
D'ENTREPRISE

PME

SME PACKAGES

PROGRAMMES FIT 4

EMPLOI &  
RECRUTEMENT

FORMATION &  
APPRENTISSAGE

ACCESSIBILITÉ

ENVIRONNEMENT

ÉNERGIE

# AIDES ÉTATIQUES À CONSIDÉRER AVANT ET APRÈS LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE

## Primo-création d'entreprise



### Aide à la primo-création d'entreprise :

#### Objectif

Destinée aux micro-entreprises nouvellement créées dans les secteurs du commerce et de l'artisanat.

#### Montant de l'aide

2 000 € par mois pendant 6 mois maximum (12 000 €).

#### Critères d'éligibilité

- Entreprise nouvellement créée (moins de 6 mois).
- Moins de 10 employés et chiffre d'affaires ou bilan inférieur à 2 millions d'euros.
- Autorisation d'établissement valide.
- Dirigeant ayant suivi une formation en gestion d'entreprise.
- Locaux non résidentiels.
- Pas de détention de parts dans une autre entreprise ni d'autres revenus professionnels ou pensions.

#### Exclusions

Entreprises des secteurs visés par certaines lois ou ayant été condamnées pour travail illégal.

#### Pièces justificatives

Documents liés à l'entreprise, aux associés, formation, revenus et casier judiciaire.

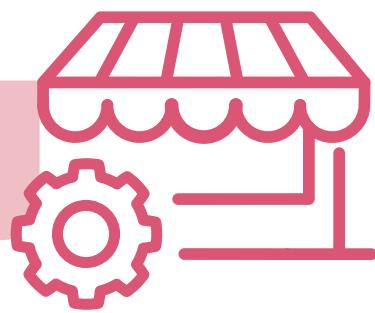
#### Cumul d'aides

Possible avec d'autres aides de minimis, dans les limites prévues par la loi.

Remboursement en cas d'incompatibilité avec les conditions d'octroi.

**Exemple :** Si vous ouvrez un restaurant en tant que micro-entreprise, vous pouvez bénéficier d'une aide à la primo-création d'entreprise de 12 000 €. Par exemple, pour un petit café de 5 employés, vous pouvez demander cette aide pour soutenir vos débuts. La demande se fait via MyGuichet.lu.

# PME



## Aide à l'investissement :

### Objectif

L'aide vise à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans la réalisation de projets d'investissement destinés à la création, l'extension, la diversification et le changement fondamental du processus de production.

L'exploitant doit être l'investisseur, donc c'est lui qui fait la demande.

### Entreprises éligibles

- Petites et moyennes entreprises disposant d'une autorisation d'établissement.
- Ne doivent pas être parmi les activités exclues conformément aux conditions générales des aides en faveur des PME.

### Coûts éligibles

Les investissements doivent concerter :

- Actifs corporels et incorporels pour la création ou extension d'un établissement, la diversification vers de nouveaux produits, le changement fondamental du processus de production. **Le matériel roulant est exclu.**

- Acquisition d'actifs d'un établissement fermé : si l'établissement a fermé ou aurait fermé sans le rachat, les actifs sont achetés à un tiers non lié, l'opération se déroule aux conditions du marché. Les acquisitions au sein de la famille ou par des employés ne nécessitent pas ce critère d'indépendance.

### Introduction de la demande

La demande doit être soumise avant le début des travaux.

### Pièces justificatives

Le dossier de demande doit inclure :

- nom et taille de l'entreprise,

- description détaillée du projet d'investissement (dates, coûts, localisation),
- liste des coûts admissibles et plan de financement,
- tout élément pertinent pour évaluer le projet.

### Forme de l'aide

L'aide peut être :

- subvention en capital,
- bonification d'intérêts.

### Montant maximal de l'aide

20 % des coûts admissibles pour les petites entreprises, 10 % des coûts admissibles pour les moyennes entreprises.

### Montant minimum de l'aide

1 000 €.

### Paiement de l'aide

Les paiements sont effectués après l'achèvement du projet.

**Exemple :** Investir dans des équipements de cuisine plus modernes et économies en énergie, ce qui permet d'améliorer la productivité et de réduire la consommation énergétique.

Les postes d'investissement doivent avoir une valeur unitaire d'au moins 750 € HTVA. En dessous de ce montant, ils seront considérés comme du petit matériel et exclus. Par exemple, trois investissements à 600 € chacun ne seraient pas éligibles, mais un devis incluant d'autres articles respectant le seuil reste éligible.

## Aide aux services de conseils pour PME :



### Objectif

Cette aide vise à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'obtention de services de conseil fournis par des conseillers extérieurs pour des projets ponctuels.

### Entreprises éligibles

- Petites et moyennes entreprises disposant d'une autorisation d'établissement.
- Ne doivent pas être parmi les activités exclues conformément aux conditions générales des aides en faveur des PME.

### Services éligibles

- Services de conseil fournis par des conseillers extérieurs.
- Les services doivent être occasionnels et ne pas constituer une activité permanente ou périodique.
- Ne peuvent pas être en lien avec les dépenses de fonctionnement normales de l'entreprise (ex. : conseils fiscaux ou juridiques réguliers).

### Coûts éligibles

Coûts associés aux services de conseil fournis par des conseillers extérieurs, exclusion des services liés à des activités permanentes ou aux dépenses de fonctionnement.

### Introduction de la demande

La demande doit être faite avant le début des travaux.

### Pièces justificatives

Le dossier de demande doit inclure :

- nom et taille de l'entreprise,
- description du projet (dates de début et de fin),
- localisation du projet,
- liste des coûts associés au projet,
- forme de l'aide et montant nécessaire,
- éléments pertinents pour apprécier le projet (factures, preuves de paiement, rapport de mission de conseil, etc.).

### Montant maximal de l'aide

L'intensité de l'aide ne peut pas dépasser 50 % des coûts admissibles.

### Montant minimum de l'aide

1 000 €.

### Paiement de l'aide

La subvention en capital est versée après l'achèvement du projet.

La demande de paiement doit être soumise avant la date de conclusion indiquée dans la décision/convention.

**Exemple :** Vous souhaitez faire appel à un consultant pour réaliser un audit des coûts liés aux matières premières et proposer des solutions d'optimisation afin de réduire les dépenses.

## Aide pour une participation à une foire nationale :

### Objectif

Cette aide vise à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) qui participent à une foire ou exposition au Luxembourg, en couvrant les coûts supplémentaires liés à la location, à la mise en place et à la gestion du stand.

### Entreprises éligibles

- Petites et moyennes entreprises disposant d'une autorisation d'établissement.
- Ne doivent pas être parmi les activités exclues conformément aux conditions générales des aides en faveur des PME.

### Coûts éligibles

Les frais admissibles incluent les coûts de :

- location du stand,
- mise en place du stand,
- gestion du stand.

### Introduction de la demande

La demande doit être soumise avant le début des travaux liés au projet.

### Pièces justificatives

Le dossier de demande doit inclure :

- nom et taille de l'entreprise (des pièces peuvent être demandées pour déterminer la taille),
- description du projet (dates de début et de fin),
- localisation du projet,

- liste des coûts du projet,
- forme de l'aide et montant nécessaire pour le projet,
- éléments pertinents permettant d'évaluer le projet (factures, preuves de paiement, extraits bancaires).

### Montant maximal de l'aide

L'aide ne peut excéder 50 % des coûts éligibles pour la participation à une foire nationale.

### Montant minimum de l'aide

1 000 €.

### Paiement de l'aide

La subvention en capital est versée après l'achèvement du projet.

La demande de paiement doit être soumise avant la date de conclusion indiquée dans la décision/convention.

**Exemple :** Vous souhaitez participer à une foire, un événement annuel qui attire de nombreux visiteurs, des professionnels du secteur et des médias. L'objectif de votre participation est de promouvoir votre restaurant, de faire découvrir vos spécialités culinaires et de développer votre réseau professionnel.

# LE MEILLEUR CHOIX, C'EST LE LOCAL

La viande 100% luxembourgeoise :  
qualité, traçabilité et proximité.



Un label géré par la Chambre d'Agriculture.



**Nestor**  
HORECA MANAGEMENT SOLUTIONS

Developpé avec la collaboration étroite de nombreux hôteliers, Nestor est utilisé actuellement dans plus de 150 établissements en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg

**NOUVEAU**

- fiche d'hébergement électronique
- interface PROTEL
- interface CUBILIS

4a, op der Haart  
L-9999 WEMPERHARDT  
Tél: +352 26 95 76 75  
Fax: +352 26 95 76 77  
E-mail: info@it4all.lu

[www.it4all.lu](http://www.it4all.lu)

**IT 4 ALL**  
by skylineNetworkservices

## Aides destinées à remédier aux dommages causés par certaines calamités naturelles :

### Objectif

Accorder des aides aux entreprises pour remédier aux dommages causés par des calamités naturelles (séismes, inondations, tornades, etc.).

### Entreprises éligibles

- Petites et moyennes entreprises disposant d'une autorisation d'établissement.
- Ne doivent pas être parmi les activités exclues conformément aux conditions générales des aides en faveur des PME.

### Coûts éligibles

- Dommages matériels évalués par un expert agréé, incluant bâtiments, équipements, machines et stocks.
- L'événement doit être reconnu officiellement comme calamité naturelle et il doit exister un lien de causalité direct entre la calamité et le préjudice.

### Introduction de la demande

Documents requis :

- nom et taille de l'entreprise,
- rapport d'expert agréé.

### Montant maximal de l'aide

Pas de montant maximal, mais ne peut pas financer le remplacement de biens vétustes.

L'aide est calculée sur la base du coût de réparation ou de la valeur avant la calamité.

### Paiement de l'aide

La subvention en capital est versée après l'achèvement du projet.

La demande de paiement doit être soumise avant la date de clôture indiquée dans la décision/convention.

**Exemple :** Rénovation d'un hôtel endommagé par une inondation.

Votre hôtel a subi des dommages considérables à la suite d'une inondation reconnue par le gouvernement comme une calamité naturelle. Les dommages affectent principalement les chambres, le hall d'entrée et les équipements de l'hôtel.



## Aide aux investissements divers :

### Objectif

Soutenir les PME dans leurs investissements visant la modernisation et la compétitivité.

### Entreprises éligibles

- Petites et moyennes entreprises disposant d'une autorisation d'établissement.
- Ne doivent pas être parmi les activités exclues conformément aux conditions générales des aides en faveur des PME.

### Coûts éligibles

Investissements admissibles :

- Actifs corporels comme la modernisation des équipements et machines, non éligibles sous l'aide à l'investissement classique.

### Documents requis :

- Nom et taille de l'entreprise.
- Description du projet.
- Coûts, localisation.
- Financement nécessaire.
- Déclaration des aides « minimis » déjà reçues.

### Montant maximal de l'aide

- Intensité de l'aide : 20 % des coûts pour les petites entreprises, 10 % pour les moyennes entreprises.
- Maximum sans effet incitatif : 20 000 € pour les petites entreprises, 10 000 € pour les moyennes.

### Versement de l'aide

- Subvention en capital versée après achèvement du projet.

**Exemple :** Vous êtes propriétaire d'un petit hôtel qui propose des chambres et un service de restauration. Afin d'améliorer l'expérience client et de rester compétitif sur le marché, vous envisagez de moderniser vos installations et d'étendre vos services. Le projet pourra inclure la rénovation des chambres, l'amélioration des espaces communs, et l'agrandissement de la terrasse extérieure pour accueillir davantage de clients.

## Aide en faveur d'infrastructures de charges portées par les PME :

### Objectif

Soutenir les PME investissant dans des infrastructures de charge privées pour véhicules électriques, dédiées à leurs activités économiques.

### Entreprises éligibles

PME établies au Luxembourg avec moins de 250 employés, un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros.

### Infrastructures de charge

- Alimentation à 100 % par électricité renouvelable.
- Exploitation pendant au moins 5 ans.
- Non destinées à la revente ou location (excepté crédit-bail).

### Introduction de la demande

- Soumission via MyGuichet.lu avant le début des travaux.
- Besoin d'un produit LuxTrust ou d'une carte d'identité électronique (eID).
- Accompagnement possible par Luxinnovation et Klima-Agence.

### Pièces justificatives

- Nom et taille de l'entreprise.
- Organigramme.
- Comptes annuels.
- Certificat CCSS.
- Détails sur les bornes.
- Coûts admissibles.
- Preuve de propriété du terrain.

### Montant maximal de l'aide

- Pour petites entreprises : 50 % des coûts admissibles.

- Pour moyennes entreprises : 40 % des coûts admissibles.

### Montant maximal :

- 100 000 €.

### Versement de l'aide

- Subvention en capital après l'achèvement du projet.
- Demande de paiement via MyGuichet.lu

### Échéances

Infrastructures à mettre en service dans les 18 mois suivant l'octroi de l'aide.

### Délais

Chaque entreprise peut soumettre une seule demande d'aide par an.

Le délai de soumission est fixé au plus tard au 30 septembre 2026.

**Exemple :** Vous êtes propriétaire d'un hôtel-restaurant et souhaitez installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur votre parking privé.





# AMETHYST

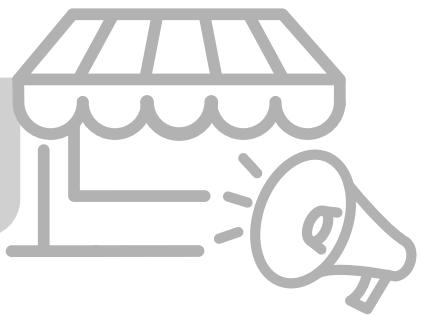
## LE NOUVEAU TRÉSOR DES ARABICAS



### Amethyst le nouveau trésor des arabicas.

Amethyst, la nouvelle création exclusive de Delta Cafés, incarne toute la richesse d'un **blend 100 % arabica**, élaboré à partir de grains d'exception, soigneusement sélectionnés dans les hautes terres fertiles d'Amérique du Sud. Un café aux **notes subtiles d'épices, de cacao et de fruits**, qui offre une **expérience sensorielle intense**, un arôme délicat et une complexité raffinée. Plus qu'un café, Amethyst est un véritable bijou conçu pour **sublimer votre offre** et séduire les clients les plus exigeants avec une tasse élégante, riche et unique.

# SME Packages



## SME Packages - Sustainability :

### Objectif

Accompagner les PME pour identifier et mettre en place des solutions concrètes visant à réduire l'impact environnemental, tout en générant des économies par la réduction de la consommation d'énergie, d'eau, la gestion des déchets, ou la diminution de l'empreinte carbone.

### Axes principaux

1. Énergie : Outils de réduction de consommation d'énergie.
2. Eau : Outils de réduction de consommation d'eau.
3. Déchets : Outils de gestion ou réduction des déchets, favorisant la circularité.
4. Empreinte carbone : Bilan carbone, plan d'action, et potentiel de décarbonation.

### Entreprises éligibles

PME disposant d'une autorisation d'établissement délivrée par le ministère de l'Économie, Avoir son siège social au Luxembourg et répondre aux critères de PME.

### Démarches préalables

1. Contact initial : L'entreprise doit contacter la House of Entrepreneurship (Chambre de Commerce) ou le service eHandwerk (Chambre des Métiers pour les entreprises artisanales).
2. Préanalyse : Une préanalyse est réalisée pour évaluer la situation de l'entreprise en termes de durabilité et identifier des actions prioritaires.
3. Projet : L'entreprise doit réaliser un projet d'un montant entre 3 000 € HTVA et 25 000 € HTVA.



### Montant de l'aide

Le montant de l'aide financière attribuée par le ministère de l'Économie pour l'implémentation de la solution à impact positif est de 70 % des coûts éligibles.

### Déroulement

1. Préanalyse : Analyse de la situation de l'entreprise pour identifier les actions prioritaires.
2. Définition du package : L'entreprise choisit un package et un prestataire qui fournira la solution durable.
3. Introduction de la demande : La demande d'aide est préparée avec l'aide de la House of Entrepreneurship ou du service eHandwierk.
4. Validation : Le Comité de validation (composé de la Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Luxinnovation, Klima-Agence et le ministère de l'Économie) analyse et valide la demande.
5. Mise en œuvre : Le prestataire met en place la solution choisie.
6. Évaluation : Réunion pour évaluer les

résultats et les économies réalisées, considérée comme la clôture du projet.

### Modalités de paiement

L'entreprise règle la facture finale au prestataire et reçoit ensuite la subvention du ministère de l'Économie.

### Bon à savoir

Une vidéo explicative est disponible sur le site du ministère de l'Économie concernant le programme SME Packages - Sustainability.

#### *Exemple : Installation de hotte à récupération de chaleur.*

*Le projet consiste à équiper les hottes de cuisine de systèmes de récupération de chaleur de l'air extrait, soit pour réchauffer l'air dans la cuisine (récupérateur intégré ou déporté air/air), soit pour préchauffer l'eau chaude sanitaire (récupérateur air/eau).*



## SME Packages - Service :

### Objectif

Accompagner les PME dans l'identification et la mise en œuvre de solutions visant à fidéliser les clients en améliorant l'expérience client sur plusieurs axes essentiels.

### Axes d'amélioration

1. Atmosphère : Optimisation du parcours client, ambiance de l'espace commercial, etc.
2. Relation clientèle : Meilleure compréhension des besoins des clients, personnalisation des services, amélioration des interactions avec la clientèle.
3. Produits : Cohérence entre l'offre, la cible clientèle, et le rapport qualité-prix des produits/services proposés.

### Entreprises éligibles

PME disposant d'une autorisation d'établissement délivrée par le ministère de l'Économie, Ayant leur siège social au Luxembourg et répondant aux critères de PME en termes d'effectifs, chiffre d'affaires et bilan annuel.

### Démarches préalables

1. Prise de contact : L'entreprise doit contacter la House of Entrepreneurship (Chambre de Commerce) ou le service eHandwierk (Chambre des Métiers pour les entreprises artisanales).
2. Préanalyse : Une préanalyse est réalisée pour évaluer l'éligibilité de l'entreprise et déterminer les actions prioritaires à mettre en place. Cette étape permet aussi d'accompagner l'entreprise dans le remplissage de la demande de subvention.
3. Projet : Le projet doit avoir un budget compris entre 3 000 € HTVA et 25 000 € HTVA.

### Montant de l'aide

Le montant de l'aide financière attribuée par le ministère de l'Économie pour l'implémentation de la solution à impact positif

est de 70 % des coûts éligibles, versé après la mise en œuvre du projet.

### Déroulement

1. Préanalyse : Réalisation d'une analyse des services de l'entreprise pour identifier les points d'amélioration prioritaires.
2. Définition du package : Choix du package et du prestataire avec un devis d'un montant entre 3 000 € HTVA et 25 000 € HTVA.
3. Demande d'aide : La demande d'aide est préparée avec l'aide de la House of Entrepreneurship ou du service eHandwierk. Le ministère de l'Économie analyse et valide la demande.
4. Mise en œuvre : Le prestataire choisit, identifie les axes d'amélioration et propose des pistes concrètes pour perfectionner l'expérience client.
5. Évaluation : Une fois la prestation terminée, une réunion d'évaluation permet d'analyser les résultats obtenus et de clôturer le dossier.

### Modalités de paiement

L'entreprise règle la facture finale au prestataire et perçoit ensuite une subvention versée par le ministère de l'Économie.

### Bon à savoir

Une vidéo explicative sur le programme est disponible sur le site du ministère de l'Économie concernant le SME Packages - Service.

**Exemple :** En tant que gérant d'un café, vous pouvez utiliser cette aide pour améliorer l'expérience client. Vous contactez la House of Entrepreneurship pour analyser votre situation et identifiez des axes d'amélioration, tels que la gestion des réclamations et le parcours client. Après avoir choisi un prestataire et élaboré un projet, le prestataire propose des solutions concrètes pour fidéliser vos clients.

# Les emballages ménagers en métal :

pensez aussi à les mettre dans le sac bleu !



téléchargez toutes les  
consignes de tri



valorlux.lu



les bouchons  
en métal



les canettes  
et conserves



les barquettes  
en aluminium

**VALORLUX** BE THE CHANGE

## SME Packages - Digital :

### Objectif

Accompagner les PME dans l'intégration d'outils digitaux pour améliorer la communication en ligne avec les clients et la gestion de l'entreprise. Le programme propose un accompagnement par des experts pour développer une stratégie numérique.

### Axes d'amélioration

1. Marketing digital : Création ou optimisation de sites web, campagnes sur les réseaux sociaux, etc.
2. Système de gestion : Caisse enregistreuse, logiciels spécifiques au secteur d'activité, ERP, etc.
3. Facturation électronique : Systèmes ERP intégrant des modules de facturation électronique.

### Entreprises éligibles

PME disposant d'une autorisation d'établissement délivrée par le ministère de l'Économie, Respectant les critères de PME (effectifs, chiffre d'affaires annuel, bilan annuel), Ayant leur siège social au Luxembourg.

### Démarches préalables

1. Prise de contact : L'entreprise doit contacter la House of Entrepreneurship (Chambre de Commerce) ou le service eHandwierk (Chambre des Métiers pour les entreprises artisanales).
2. Préanalyse : Une préanalyse est réalisée pour identifier les actions prioritaires en matière de digitalisation. Ce rendez-vous aide également à remplir le formulaire de demande de subvention.
3. Projet : Le projet doit avoir un budget compris entre 3 000 € HTVA et 25 000 € HTVA.

### Montant de l'aide

Le montant de l'aide financière attribuée par le ministère de l'Économie pour l'implémentation d'une solution à impact digi-

tal est de 70 % des coûts éligibles, versé après la mise en œuvre de la solution digitale.

### Déroulement

1. Préanalyse : Réalisation d'une évaluation de la situation actuelle de l'entreprise en termes de digitalisation pour identifier les priorités.
2. Définition du package et choix du prestataire : Choix du prestataire et du package adapté aux besoins de l'entreprise avec un devis d'un montant entre 3 000 € HTVA et 25 000 € HTVA.
3. Demande d'aide : La demande est préparée avec le soutien de la House of Entrepreneurship ou du service eHandwierk et soumise au ministère de l'Économie.
4. Mise en œuvre : Le prestataire choisi procède à l'implémentation de la solution digitale selon le package sélectionné.
5. Évaluation : Après la mise en œuvre, une réunion d'évaluation a lieu pour examiner les résultats obtenus. Cette réunion marque la clôture du dossier.

### Modalités de paiement

L'entreprise règle la facture au prestataire et perçoit ensuite une subvention versée par le ministère de l'Économie.

### Bon à savoir

Une vidéo explicative sur le programme SME Packages - Digital est disponible sur le site du ministère de l'Économie.

**Exemple :** En tant que gérant d'un restaurant, vous engagez un consultant pour évaluer votre maturité digitale, notamment votre infrastructure IT et votre sécurité informatique. Vous décidez ensuite d'implémenter les recommandations du consultant, par exemple en investissant dans un nouveau système de gestion des commandes en ligne.

## Starter Kit RSE :

### Objectif

Accompagner les PME dans leur transition vers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), afin de leur permettre d'intégrer des pratiques durables et d'atteindre la maturité nécessaire pour une éventuelle obtention du label ESR.

### Contenu du programme

1. Accès à la Toolbox RSE : Une plate-forme digitale qui guide l'entreprise à travers sa chaîne de valeur, offrant un état des lieux personnalisé, avec des exemples sectoriels et des outils de formation pour évaluer son degré de maturité RSE.
2. Consultance par un expert INDR : Un accompagnement de 3,5 jours par un expert agréé pour : Identifier les éléments manquants ou à améliorer, proposer des recommandations adaptées à l'entreprise.

### Entreprises éligibles

PME disposant d'une autorisation d'établissement délivrée par le ministère de l'Économie, Respectant les critères de PME en termes d'effectifs, chiffre d'affaires annuel et bilan annuel, Ayant leur siège social au Luxembourg.

### Démarches préalables

1. Prise de contact : L'entreprise doit contacter sa chambre professionnelle : Chambre des Métiers pour les entreprises artisanales, Chambre de Commerce pour les autres secteurs (industrie, commerce, services, etc.).
2. État des lieux : Les chambres professionnelles procèdent à un premier état des lieux pour identifier les besoins spécifiques de l'entreprise et la guider.
3. Demande d'aide : L'entreprise introduit sa demande d'aide via MyGuichet. Il après authentification avec un produit LuxTrust ou une carte d'identité électronique (eID).

### Mise en œuvre du Starter Kit RSE

1. Utilisation de la Toolbox RSE : L'entreprise, après avoir reçu un accès personnalisé, commence son parcours et renseigne les informations sur les différentes thématiques. Un rapport de synthèse et un tableau d'évaluation de maturité sont générés.

2. Consultance par un expert INDR : Workshop 1 : Présentation des résultats de la Toolbox par l'expert, clarification des questions et validation de la phase

Recommandations : L'expert rédige un document de recommandations pour atteindre la maturité requise pour une éventuelle demande de label ESR

Workshop 2 : Explication des recommandations et des actions à entreprendre. Ce workshop clôture le dossier.

### Montant de l'aide

L'entreprise règle la facture finale au prestataire. Le montant de l'aide financière attribuée par le ministère de l'Économie est un montant fixe de 5 000 €, remboursé après la réalisation du programme.

### Bon à savoir

Une vidéo explicative du programme Starter Kit RSE est disponible sur le site du ministère de l'Économie.

**Exemple :** Vous dirigez un hôtel et vous souhaitez initier une démarche de responsabilité sociale des entreprises. Le programme Starter Kit RSE peut vous aider à démarrer ce processus. Vous contactez la Chambre de Commerce et demandez le Starter Kit RSE. Après l'accord du ministère de l'Économie, vous accédez à la Toolbox RSE, qui vous aide à évaluer votre impact social et environnemental. Vous engagez également un expert agréé pour trois jours et demi de consultance, qui vous aide à identifier les axes d'amélioration. À la fin du programme, l'expert vous fournit un rapport détaillé avec des recommandations spécifiques pour améliorer vos pratiques durables, comme l'utilisation de produits locaux ou la réduction des déchets.



## Programmes Fit 4



### Programme Fit 4 Digital :

#### Objectif

Fit 4 Digital est un programme piloté par Luxinnovation, soutenu par le ministère de l'Économie, destiné à accompagner les PME dans leur transition digitale, à travers un diagnostic et des recommandations personnalisées, suivi d'une phase d'implémentation.

#### Déroulement du programme

Le programme se déroule en deux phases :

- Phase 1 : Diagnostic de la maturité digitale :
  1. Consultant : Un expert effectue un diagnostic des infrastructures IT, de la sécurité informatique et des logiciels de l'entreprise.
  2. Plan d'action: Ce diagnostic est suivi d'un plan détaillant les actions et investissements nécessaires pour améliorer le niveau de digitalisation.
  3. Subvention : Une aide publique couvre intégralement le coût du diagnostic, fixé à 5 000 €.
- Phase 2 : Implémentation des recommandations : L'entreprise peut décider de mettre en œuvre (en partie ou totalement) les recommandations du diagnostic.  
Les investissements réalisés peuvent bénéficier de l'aide à l'investissement.  
Les honoraires du consultant, si celui-ci accompagne l'implémentation, peuvent bénéficier de l'aide au conseil.

#### Entreprises éligibles

PME disposant d'une autorisation d'établissement délivrée par la Direction générale des Classes moyennes, Respectant les conditions générales d'éligibilité des aides aux PME.

#### Coûts éligibles

- Phase 1 : Le coût du diagnostic (forfait de 5 000 €) est entièrement subventionné.
- Phase 2 : Les investissements et honoraires du consultant peuvent bénéficier



des aides disponibles sous certaines conditions.

#### Démarches pour la demande de subvention

1. Avant toute signature de devis avec un consultant, l'entreprise doit déposer une demande via la plateforme Luxinnovation.
2. Étapes :
  - Choix du consultant et dépôt de la demande de subvention sur la plate-forme.

Validation de l'éligibilité par Luxinnovation.

Envoi de la demande au ministère de l'Économie.

Accusé de réception du ministère.

#### Phase 1

Diagnostic :

- Entretiens avec le consultant.
- Rédaction et validation du diagnostic par Luxinnovation et l'entreprise.
- Envoi d'un voucher (bon à payer) à l'entreprise, qui le transmet ensuite au ministère avec la facture et une copie du diagnostic.

- Versement de la subvention par le ministère de l'Économie.

#### Phase 2

Implémentation des recommandations :

- Mise en œuvre des recommandations d'investissement.
- Envoi des factures et preuves de paiement au ministère.
- Versement des aides (investissement et conseil), sous réserve des conditions d'éligibilité.

L'entreprise n'a pas besoin de soumettre une nouvelle demande pour ces aides si les factures liées aux investissements sont transmises dans l'année suivant le diagnostic.

*Exemple : En tant que gérant d'un restaurant, vous engagez un consultant pour évaluer votre maturité digitale, notamment votre infrastructure IT et votre sécurité informatique. Vous décidez ensuite d'implémenter les recommandations du consultant, par exemple en investissant dans un nouveau système de gestion des commandes en ligne.*

## Programme Fit 4 Innovation :

### Objectif

Le programme Fit 4 Innovation vise à aider les PME à optimiser leurs opérations, en identifiant et en éliminant les inefficacités, tout en améliorant la productivité et la qualité. L'objectif est de dégager des ressources (humaines et financières) pour des projets d'innovation à moyen et long terme grâce à l'accompagnement d'experts externes.

### Fonctionnement du programme

Le programme se déroule en deux étapes :

- Phase 1 : Diagnostic de la performance :
  1. Diagnostic : Un consultant analyse la performance de l'entreprise sur une période de 6 à 8 semaines pour identifier les leviers d'amélioration (réduction des coûts, augmentation des revenus) et établir un plan d'action global.
  2. Budget : Le coût du consultant pour cette phase est plafonné à 15 000 € HTVA.
  3. Subvention : Le ministère de l'Économie couvre 50 % des coûts du consultant.
  4. Choix de l'entreprise : Après cette phase, l'entreprise peut décider de poursuivre ou non avec la phase de mise en œuvre.
- Phase 2 : Mise en œuvre des recommandations :
  1. Objectif : L'entreprise met en place les recommandations identifiées pour lever les blocages dans ses processus et améliorer son organisation.
  2. Rémunération variable du consultant : Le consultant engage 50 % de sa rémunération sur les résultats de l'implémentation (retour sur investissement garanti).
  3. Subvention : 50 % de la rémunération fixe du consultant est subventionnée par l'État.

4. Impact : Les changements doivent être mesurables et permettre de dégager des ressources pour l'innovation.

### Entreprises éligibles

Toutes les PME opérant au Luxembourg sont éligibles. Elles doivent répondre aux conditions générales des aides en matière de recherche, développement et innovation.

### Coûts éligibles

Seuls les coûts du consultant intervenant sur le projet sont pris en charge par le programme.

### Introduction de la demande

L'entreprise intéressée doit contacter le service PME de Luxinnovation pour évaluer son entrée dans le programme et être mise en contact avec des consultants agréés. Pour la seconde phase, un formulaire de demande d'aide est mis à disposition pour les projets. Le dossier complet doit être transmis via MyGuichet.lu avant le début des travaux.

### Versement de l'aide

La subvention est versée après l'achèvement de chaque phase. Lors de la seconde phase, un ou plusieurs acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement des activités.

**Exemple :** Vous engagez un consultant qui identifie des inefficacités dans votre production, comme des pertes de matières premières. Suite à ses recommandations, vous mettez en place un nouveau système de gestion des stocks pour réduire les gaspillages.

## Programme Fit 4 Sustainability :

### Objectif

Le programme vise à aider les entreprises à évaluer et réduire leur impact environnemental à travers un bilan de l'impact environnemental, complété par des recommandations.

### Entreprises éligibles

Toutes les entreprises ayant un siège social à Luxembourg et exerçant une activité économique à titre principal sont éligibles.

### Coûts éligibles

Seuls les coûts de l'étude réalisés par des consultants sont éligibles. Luxinnovation s'assure que les devis respectent les objectifs du programme. Les entreprises doivent également respecter les conditions générales applicables aux aides d'État.

### Déroulement

Le programme se déroule en deux phases :

- 1. Phase diagnostic (maximum 6 mois) :  
Évaluation de la décarbonation, de l'eau, et de la circularité de l'entreprise. Un rapport final doit inclure des mesures à court et moyen terme pour réduire l'impact environnemental.
- 2. Phase implémentation (optionnelle) :  
Les entreprises peuvent choisir de mettre en œuvre les recommandations issues de la phase diagnostic, pouvant donner lieu à une nouvelle demande d'aide à l'investissement.

### Montant de l'aide

Le montant de l'aide est de 50 % des coûts admissibles de l'étude, avec un minimum de 1 000 €. Pour obtenir un cofinancement, les coûts admissibles doivent atteindre au moins 7 500 € (petites entreprises), 10 000 € (moyennes), ou 20 000 € (grandes). Les plafonds sont de 50 000 € (petites), 100 000 € (moyennes) et 200 000 € (grandes entreprises).

### Introduction de la demande

Les entreprises intéressées doivent s'ins-

crire sur la plateforme Luxinnovation. Après une préanalyse, un devis sera établi et doit être soumis pour validation. La demande de co-financement doit être introduite sur MyGuichet.lu avant le début des travaux.

### Paiement

Le versement de l'aide intervient à la fin de la phase diagnostic, avec la transmission de la facture, preuve de paiement, et diagnostic complet via MyGuichet.lu.

La demande de paiement peut être faite de manière détaillée ou synthétique selon le nombre de factures.



**Exemple :** Vous engagez un consultant qui évalue votre consommation d'énergie et d'eau, ainsi que la gestion de vos déchets. Il recommande de remplacer vos équipements de cuisine par des appareils plus efficaces et d'installer des robinets économiseurs d'eau. Fort de ces recommandations, vous choisissez d'installer des panneaux solaires sur le toit du restaurant pour réduire vos coûts d'énergie à long terme.

Vous demandez ensuite un co-financement pour couvrir une partie des coûts d'installation. Ce soutien vous aide à rendre votre établissement plus respectueux de l'environnement tout en améliorant votre rentabilité.

# Emploi & Recrutement



## Aide à l'embauche des chômeurs âgés :

### Objectif

Incitation à la réinsertion. Ce dispositif vise à encourager la réinsertion professionnelle les chômeurs âgés, un groupe souvent confronté à des difficultés spécifiques sur le marché de l'emploi.

### Éligibilité

L'aide vise les chômeurs âgés de 45 ans et plus, inscrits auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) depuis au moins 1 mois.

Le poste vacant doit avoir été déclaré préalablement à l'ADEM.

La demande initiale est à introduire auprès de l'ADEM.

### Subventions salariales

L'employeur peut bénéficier d'une subvention salariale qui couvre une partie du salaire du chômeur embauché.

### Montant et durée de l'aide

La part patronale des cotisations de sécurité sociale est remboursée à l'employeur :

- pendant 2 ans pour les chômeurs âgés de 45 à 49 ans au moment de l'embauche ;

- jusqu'à l'âge de la mise en retraite (attribution d'une pension de vieillesse) pour les chômeurs âgés de 50 ans accomplis au moment de l'embauche.

### Contrat de travail

L'aide s'applique aux contrats à durée indéterminée (CDI) ainsi qu'à certains contrats à durée déterminée (CDD), en respectant les critères de l'ADEM.

**Exemple :** Dans votre restaurant, si vous embachez un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans inscrit depuis un mois à l'ADEM, vous pouvez récupérer les cotisations de sécurité sociale que vous versez, uniquement la part employeur, pendant une durée maximale de 2 ans. Pour cela, le contrat doit être à durée indéterminée ou d'au moins 18 mois pour un CDD.

Vous devez déclarer le poste vacant à l'ADEM et soumettre une demande d'aide avec une copie du contrat de travail. Chaque trimestre, vous devrez également faire une déclaration de créance pour obtenir le remboursement des cotisations. Notez que cette aide n'est pas cumulable avec celle pour les emplois d'insertion pour chômeurs de longue durée.





## Bonification d'impôt pour l'emploi d'un chômeur :

### Objectif

Inciter les entreprises à embaucher des chômeurs inscrits à l'ADEM en offrant une réduction fiscale.

### Éligibilité

Le chômeur embauché doit être inscrit à l'ADEM depuis au moins 6 mois.

La demande initiale est à introduire auprès de l'ADEM, accompagnée d'une copie du contrat de travail.

### Subventions salariales

L'employeur peut bénéficier d'une subvention salariale qui couvre une partie du salaire du chômeur embauché.

L'employeur joint à sa déclaration d'impôt auprès de l'Administration des contributions directes (ACD) le certificat émis par l'ADEM et l'annexe 805 « Bonification d'impôt en cas d'embauche de chômeurs ».

### Durée de l'aide

La subvention salariale est généralement accordée pour une durée de 12 mois maximum.

### Montant de l'aide

10 % du montant de la rémunération mensuelle brute déductible comme dépense d'exploitation.

Les aides que peut toucher l'employeur pour l'insertion et la formation des demandeurs d'emploi ne sont pas cumulables avec la bonification d'impôt.

**Exemple :** Dans votre restaurant, si vous embachez un demandeur d'emploi inscrit depuis au moins 6 mois à l'ADEM, vous pouvez bénéficier d'une bonification d'impôt de 10 % sur la rémunération mensuelle brute du salarié pendant 12 mois. Pour cela, le contrat de travail doit être d'au moins 16 heures par semaine et d'une durée minimale de 18 mois pour un CDD ou être un CDI.

*Vous devez introduire votre demande auprès de l'ADEM, accompagnée d'une copie du contrat de travail. N'oubliez pas que cette bonification n'est pas cumulable avec d'autres aides liées à l'embauche.*



## Participation de l'État en faveur des salariés handicapés :

### Objectif

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes en situation handicap en offrant des aides financières aux employeurs.

### Éligibilité

Tout employeur occupant plus de 25 salariés a l'obligation de pourvoir un certain pourcentage de ses postes à des salariés handicapés. Les bénéficiaires doivent être reconnus comme salariés handicapés par la commission médicale de l'ADEM.

La demande initiale est à introduire auprès du service des salariés handicapés de l'ADEM.

### Montant de l'aide

L'État peut prendre en charge :

- entre 30 et 100 % des salaires bruts, y compris la part patronale des cotisations sociales lorsque le salarié handicapé est guidé sur le marché du travail ordinaire,
- 100 % du salaire brut lorsque le salarié handicapé travaille dans un atelier protégé,

- tout ou une partie des frais d'aménagement des postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel et de matériel didactique spécial, de formation et de transport vers le lieu de travail.
- L'indemnité journalière du congé supplémentaire dont les salariés handicapés ont droit (6 jours/an).

**Exemple :** Un hôtel de plus de 50 salariés souhaite embaucher des employés en situation de handicap. Grâce à l'aide de l'État, vous pouvez obtenir une prise en charge de 30 à 100 % des salaires bruts, y compris les cotisations sociales, selon la perte de rendement du salarié handicapé. De plus, l'État peut financer l'aménagement des postes de travail, les frais de formation et les équipements adaptés.

# Déduction des frais de déménagement des salariés hautement qualifiés et spécialisés embauchés ou détachés depuis l'étranger :

## Objectif

Encourager les entreprises à recruter ou détacher des salariés hautement qualifiés venant de l'étranger en permettant la déduction des frais de déménagement.

le salarié doit apporter ses compétences pour stimuler l'activité de l'entreprise.

## Conditions pour l'employeur

Les frais pris en charge ne sont pas considérés comme un avantage en nature pour le salarié et l'employeur peut déclarer ces frais comme des dépenses d'exploitation.

## Conditions pour les ressortissants de pays tiers

Nécessité de demander une autorisation de séjour pour les salariés détachés ou directement recrutés.

## Durée du régime fiscal

Valable pour toute la durée de l'affectation, jusqu'à 5 ans maximum.

## Frais de déménagement éligibles

- Frais de déménagement, d'aménagement, de retour dans l'État d'origine.
- Frais de logement, voyage annuel, égalisation fiscale, frais de scolarisation.
- Indemnité de coût de vie (8 % de la rémunération mensuelle, plafonnée à 1500 €).

## Définition du salarié hautement qualifié

Salarié détaché par une entreprise étrangère pour travailler dans une filiale luxembourgeoise (même groupe) ou salarié recruté directement à l'étranger par une entreprise luxembourgeoise.

## Conditions générales pour le salarié

Résident fiscal au Luxembourg et non imposé au Luxembourg dans les 5 ans précédents, réside à plus de 150 km de la frontière luxembourgeoise, diplôme d'enseignement supérieur ou 5 ans d'expérience spécialisée.

## Conditions pour les salariés détachés

Ancienneté d'au moins 5 ans dans le groupe international, contrat de détachement et droit de retour à l'entreprise d'origine.

## Conditions pour les salariés recrutés à l'étranger

Spécialisation dans un secteur présentant des difficultés de recrutement au Luxembourg.

## Conditions pour l'entreprise

Au moins 20 salariés à temps plein au Luxembourg, maximum 30 % de l'effectif total peut bénéficier de la mesure.

## Conditions contractuelles

Salaire annuel minimum de 50 000 € brut,

**Exemple :** Un hôtel souhaite recruter un directeur général expérimenté à l'international. Grâce à cette aide, l'hôtel peut couvrir les frais de déménagement et de logement du directeur sans que cela soit considéré comme un avantage en nature pour lui.



## On remarque bien quand on fait le choix intelligent.

Choisir le bon partenaire peut être un défi. Avec Mr. Butler, la décision devient simple: nous sommes le choix intelligent pour ceux qui recherchent confiance, rigueur et sécurité. Nous garantissons un service d'excellence qui libère votre entreprise pour se concentrer sur l'essentiel, faire avancer votre activité. Nous sommes votre partenaire local, doté d'une capacité industrielle utilisant des produits BIO.

en savoir plus

269 08 705

laundry@mrbutlerservices.com

[www.mrButlerservices.com](http://www.mrButlerservices.com)

**Mr. Butler**

# Formation & Apprentissage



## Aide à la formation professionnelle continue en entreprise :

### Entreprises éligibles

Secteur privé, légalement établies au Luxembourg et actives principalement sur le territoire.

### Salariés concernés

Ceux affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise et ayant un contrat de travail (CDD ou CDI).

### Frais éligibles

- Frais d'inscription, restauration, hébergement, déplacement.
- Coûts des formateurs internes et externes.
- Coût salarial des participants et formateurs.
- Frais de logiciel de gestion de formation.
- Frais de cotisation pour les organismes de formation.

### Aide maximale

Jusqu'à 15 % du montant annuel investi, plafonné selon la taille de l'entreprise:

- 20 % de la masse salariale pour 1 à 9 salariés.
- 3 % pour 10 à 249 salariés.
- 2 % pour plus de 249 salariés.

Augmentation à 35 % pour les frais de salaire des participants sans diplôme ou âgés de plus de 45 ans.

### Frais de dossier

Prise en charge de 500 € pour la constitution du dossier de cofinancement.

### Demande de cofinancement

À envoyer à l'INFPC dans les 5 mois suivant la clôture de l'exercice d'exploitation (au plus tard le 31 mai). Inclure des justificatifs financiers, certificats et listes de présence.

### Exemples de formations

Langues, informatique, management, adaptation au poste de travail.

### Sanctions

Exclusion de l'aide jusqu'à 10 ans en cas de fraude ou informations incorrectes, avec possibilité de restituer les aides.

### Litiges

Recours devant le tribunal administratif dans les 3 mois suivant la décision. Les entreprises peuvent utiliser un outil de simulation pour estimer l'aide.

**Exemple :** Si vous avez un restaurant et souhaitez former vos employés en langues, en management ou pour l'adaptation à un nouveau poste, vous pouvez bénéficier d'un cofinancement de l'Etat pour ces formations.

## Subside pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise :

### Objectif

Encourager l'apprentissage de la langue luxembourgeoise pour favoriser l'intégration des étrangers dans les entreprises.

- Certificat sur l'honneur indiquant qu'il n'y a pas de double financement public.

- Listes de présence signées par les participants et l'organisme de formation.

### Entreprises éligibles

Secteur privé, légalement établies au Luxembourg (les indépendants sont exclus).

### Montant du subside

Varie en fonction du nombre de demandes et des frais totaux, sans montant fixe à l'avance.

### Formations

Doivent être dispensées par un institut de formation agréé par le ministère du Travail.

### Octroi

Le subside est accordé uniquement pour les frais de formation, après validation par le ministère du Travail. Tous les niveaux de cours (débutant, intermédiaire, etc.) sont pris en compte.

### Frais éligibles

Frais de formateur et matériel didactique (pas de remboursement pour les déplacements ou salaires).

### Conditions de demande

- L'entreprise doit soumettre une demande de subside au ministère du Travail.
- Date limite : 22 décembre 2024.
- Le formulaire doit inclure les objectifs, la motivation, la plus-value, les méthodes, le groupe cible, et les détails financiers.

**Exemple :** Si vous gérez un restaurant et souhaitez offrir des cours de luxembourgeois à vos employés, vous pouvez obtenir un remboursement partiel des frais de formation (formateur et matériel).

### Pièces justificatives

- Factures acquittées et preuves de paiement.





## Aides de promotion de l'apprentissage :

### Objectif

Soutenir les employeurs qui embauchent des apprentis via une aide financière et une prime pour l'apprenti en cas de réussite.

### Entreprises éligibles

Employeurs établis au Luxembourg, autorisés à former des apprentis et reconnus comme organisme de formation.

### Conditions

- L'employeur doit avoir un apprenti sous contrat d'apprentissage.
- La demande doit être introduite avant le 1<sup>er</sup> juillet suivant la fin de l'année d'apprentissage (par ex. pour 2023/2024, la date limite est le 1<sup>er</sup> juillet 2025).

### Procédure

L'employeur contacte le Service d'orientation professionnelle de l'ADEM pour faire la demande.

### Pièces justificatives

Copies des fiches de salaire de l'apprenti pour la période concernée.

### Durée de l'aide

Attribuée par année d'apprentissage (de septembre à août).

### Montant de l'aide

- 27 % de l'indemnité d'apprentissage brute pour un apprenti en DAP, TRF ou DT.
- 40 % pour un apprenti en CCP.
- Remboursement de la part patronale des charges sociales relatives à l'indemnité d'apprentissage.

**Exemple :** Si vous formez un apprenti cuisinier en CCP, vous pouvez demander une aide de 40 % de son indemnité d'apprentissage. Pour un apprenti en DAP, vous recevrez 27 %.

## Complément d'indemnité dans le cadre de l'apprentissage pour adultes :



### Objectif

Permettre aux employeurs de bénéficier d'un remboursement du complément d'indemnité pour les apprentis sous contrat d'apprentissage pour adultes.

### Entreprises éligibles

- Toute entreprise établie au Luxembourg.
- Doit avoir le droit de former des apprentis.
- Doit employer un apprenti avec un contrat d'apprentissage pour adultes.

### Démarches préalables

- L'employeur doit engager un apprenti sous contrat d'apprentissage pour adultes.
- Verser le salaire social minimum pour salariés non qualifiés à l'apprenti.
- Le futur apprenti doit introduire une demande d'apprentissage pour adultes auprès du Service d'orientation professionnelle et obtenir une décision positive de la commission consultative.

### Demande initiale

- Après réception du contrat d'apprentissage, le Service d'orientation profes-

nelle envoie le formulaire de remboursement au patron-formateur.

- Les demandes de remboursement peuvent être soumises mensuellement ou pour plusieurs mois consécutifs.

### Durée de l'aide

Le complément d'indemnité est accordé pour toute la durée du contrat d'apprentissage pour adultes.

### Montant de l'aide

Le remboursement correspond à la différence entre le salaire social minimum pour salariés non qualifiés et l'indemnité d'apprentissage versée en formation initiale.

**Exemple :** Si vous engagez un apprenti sous contrat d'apprentissage pour adultes, vous pouvez demander un remboursement du complément d'indemnité. Après l'enregistrement du contrat, soumettez le formulaire de remboursement à l'ADEM.

# Impossible de choisir ? Prenez les deux.

NEW

NEW



Béarnaise de  
**LUXEMBOURG**

gourmet

e 28 kg

Black Pepper de  
**LUXEMBOURG**

picante

e 28 kg



Découvrez toute notre gamme PET 3 litres

100 % Geschmaach, 100 % Tradition  
[www.moutarderie.lu](http://www.moutarderie.lu)



# Accessibilité



## Demander une aide financière pour des travaux de mise en accessibilité ou un aménagement raisonnable :

### Objectif

Ce programme offre une subvention en capital pour financer des travaux visant à améliorer l'accessibilité des lieux ouverts au public et des aménagements raisonnables.

### Éligibilité

Les demandeurs peuvent être :

- Personnes physiques.
- Personnes morales de droit privé ou public (hors État).

### Conditions

Pour bénéficier de l'aide, il faut :

- Avoir reçu une autorisation de construire ou un certificat de conformité des plans.
- Soumettre des devis détaillés pour les travaux, études, conseils et expertises.

### Délais

La demande d'aide doit être introduite dans les 5 ans suivant le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Les travaux doivent être achevés dans les 8 ans suivant cette date. Ces délais ne s'appliquent pas aux aménagements raisonnables.

### Demande

La demande se fait via MyGuichet.lu avec une authentification nécessitant un produit LuxTrust ou une carte d'identité électronique (eID). Elle doit être accompagnée d'un devis détaillé, d'une autorisation de construire ou d'un certificat, ainsi que d'une description des travaux.

### Traitements

L'aide est accordée une seule fois par lieu. Les travaux et études doivent être réalisés au Luxembourg ou dans certains pays européens. Avant le versement, une facture détaillée doit être envoyée au ministère, qui peut ajuster le montant ou refuser le versement en cas de non-conformité.

### Montant de l'aide

L'aide couvre 50 % des coûts hors TVA des travaux, études, conseils et expertises, avec un plafond de 24 000 € par lieu ou aménagement.



**Exemple :** Vous êtes propriétaire d'un restaurant et vous souhaitez rendre vos locaux accessibles aux personnes handicapées. Modification des espaces sanitaires : Adapter les toilettes pour être accessibles, en installant des barres d'appui, des portes plus larges et en aménageant l'espace pour faciliter les mouvements. Plus d'information sur [www.adaph.lu](http://www.adaph.lu).

# Environnement



## Aide à l'investissement en faveur de la protection de l'environnement :

### Objectif

Cette aide soutient les entreprises investissant dans des écotéchnologies ou des procédés respectueux de l'environnement.

### Éligibilité

L'aide est ouverte à toutes les entreprises et personnes physiques disposant d'une autorisation d'établissement.

### Coûts éligibles

Les investissements éligibles comprennent :

- Dépassement des normes environnementales de l'Union ou protection en l'absence de telles normes.
- Adaptation anticipée aux futures normes.
- Efficacité énergétique, cogénération à haut rendement.
- Énergies renouvelables, assainissement de sites contaminés.
- Réseaux de chaleur et de froid, recyclage et réemploi des déchets.
- Études environnementales.

### Introduction de la demande

Les demandes se font via MyGuichet.lu avec un produit LuxTrust ou une eID. Elles doivent être déposées avant le début des travaux, c'est-à-dire avant tout engagement juridiquement contraignant lié à l'investissement.

### Montant de l'aide

Le soutien varie de 10 % à 100 % des coûts admissibles, selon le projet et l'entreprise.

### Paiement

L'aide (subvention ou avance) est versée après l'achèvement du projet, avec la possibilité d'obtenir des acomptes en cours d'investissement.

La demande de paiement s'effectue également via MyGuichet.lu.

### Pièces justificatives

Un guide pour la préparation du dossier est disponible, ainsi que les instructions pour la soumission des factures et documents nécessaires à la demande de paiement.

**Exemple :** Décentralisation de la production d'eau chaude sanitaire avec ou sans ballon thermodynamique.

Le projet consiste à séparer la production d'eau chaude sanitaire du chauffage, soit par une décentralisation partielle en été avec une petite chaudière, soit par une production indépendante via un ballon thermodynamique ou des boîlers électriques avec stockage.

# **ANNONCE CHAMBRE DE COMMERCE**